



Mise en œuvre du
Plan d'action en
matière d'intégration
scolaire et d'éducation
interculturelle

Guide de présentation de projets à
l'intention des commissions
scolaires

Programme de
rapprochement interculturel
en milieu scolaire

2010-2011

Direction des Services aux
communautés culturelles

Juin 2010

Présentation

Le *Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* propose aux milieux scolaires différentes mesures visant à mettre en œuvre les principes et les orientations de la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*¹. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par l'entremise de sa Direction des services aux communautés culturelles (DSCC), a convenu de mettre sur pied un volet de soutien financier pour des projets réalisés en milieu scolaire qui sont axés sur le **rapprochement** et les **échanges interculturels**. Les projets en question ont pour objectif l'apprentissage du vivre-ensemble, plus particulièrement le développement des attitudes d'ouverture et de respect de la diversité. Ainsi, le Programme de rapprochement interculturel en milieu scolaire s'inscrit dans le mandat de la Direction de favoriser le développement de l'éducation interculturelle dans les réseaux scolaires.

Favoriser le rapprochement interculturel

Pour contribuer à la construction et à la consolidation d'un lien social par les élèves de référents culturels et ethniques divers afin qu'ils puissent communiquer ensemble, se côtoyer, se connaître, interagir et coopérer à l'intérieur de projets communs, un volet consistant en des échanges interculturels (activités de jumelage et de rencontre, activités interculturelles communes, etc.) et impliquant des contacts principalement physiques, mais également virtuels, dans le cas où l'éloignement prive les jeunes des autres formes de contact est prévu. Les projets peuvent être de nature variée (civique, éducative, sportive, culturelle ou autre).

Les projets sont autant d'occasions pour les élèves venant de milieux ethnoculturels différents de s'approprier, de s'enrichir sur les multiples aspects de la diversité qui caractérise la société québécoise, de prendre acte des différences et de découvrir les ressemblances qu'ils partagent sur le Québec, qu'ils soient nés ici ou ailleurs. Les projets en question cherchent à amener les jeunes de diverses origines à échanger et à modifier leurs représentations réciproques dans un contexte où les valeurs d'égalité, de respect et de solidarité prédominent.

Dans tous les cas, les projets de rapprochement et d'échange interculturel doivent contribuer soit à prévenir, soit à lutter contre les préjugés de nature ethnique et raciale. Ils doivent permettre aux élèves québécois, issus ou non d'un milieu pluriethnique, de développer une plus grande compétence à assumer leur rôle de citoyen actif dans une société où la prise en compte de la diversité est devenue une réalité incontournable.

Élèves visés

Le Programme est destiné aux élèves du secondaire et aux élèves du 2^e et du 3^e cycle du primaire des établissements publics et privés des réseaux scolaires français et anglais des diverses régions du Québec². Les activités de jumelage et de rencontre doivent se réaliser entre des groupes d'élèves de commissions scolaires différentes ou d'une commission scolaire et d'un établissement privé.

¹ Les deux documents cités sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'adresse suivante : www.mels.gouv.qc.ca/dscc

² Ce programme ne s'applique pas aux activités de jumelage qui concernent des élèves à l'extérieur du Québec

Visées du Programme

- Soutenir chez l'élève citoyen l'apprentissage du vivre-ensemble dans une société québécoise pluraliste, inclusive et ouverte sur le monde.
- Accroître l'ouverture à la diversité, une des valeurs communes de la société démocratique québécoise.
- Soutenir l'intégration, facteur de pleine participation civique, de solidarité et de cohésion sociale.
- Lutter contre la discrimination et le racisme, obstacles à l'égalité en droits et facteurs d'exclusion sociale et de repli identitaire.

Caractéristiques des projets

- Les projets de rapprochement interculturel doivent favoriser les **activités de jumelage** entre élèves de diverses origines pour leur permettre d'apprendre à se connaître tout en leur donnant l'occasion de discuter ensemble de leurs goûts, de leurs intérêts et de leurs valeurs en participant à un **projet commun** qui constituera le cœur de la démarche et qui pourra faire l'objet de **rencontres** en cours d'année.
- Tous les projets soumis s'appuient sur une **intention éducative** et sont soutenus par une **démarche pédagogique**. Même si l'expérience du contact et l'action peuvent provoquer un rapprochement interculturel, elles ne suffisent pas à susciter un apprentissage. En l'absence d'une démarche pédagogique, un projet risque de ne pas porter ses fruits ou d'engendrer des résultats contraires à ceux attendus, comme le renforcement des stéréotypes. Les projets doivent donc amener l'élève à développer des compétences liées en priorité au domaine général de formation *Vivre-ensemble et citoyenneté*.
- Les projets de rapprochement interculturel doivent faire appel à la formation et à la **participation d'équipes mixtes** et peuvent être axés sur :
 - l'organisation d'**événements-rencontres** tels que des tournois, des journées thématiques, des expositions, des tables rondes ou des représentations artistiques;
 - la création de **productions écrites en français** telles que des contes, des récits, des fables, des comptes rendus, des descriptions, des témoignages, des reportages ou des bandes dessinées;
 - la réalisation de **productions orales en français** sous forme d'échanges en sous-groupe, de débats en grands groupes, de jeux de rôles, d'émissions de radio, de récitals de poésie ou de chant, de conférences ou de pièces de théâtre.

Allocations aux commissions scolaires

Un montant de 1 500 \$ est alloué pour chaque projet. Un montant maximal de 1 800 \$ peut y être ajouté pour couvrir les frais de transport.

N. B. : Le partenariat intrarégional ou entre régions voisines est fortement encouragé pour alléger la logistique et les déplacements; d'autres partenaires financiers peuvent en outre contribuer à la réalisation d'un projet.

VOUS POUVEZ VOUS RÉFÉRER AU RECUEIL DE PROJETS NOVATEURS, DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE À L'ADRESSE WWW.MELS.GOUV.QC.CA/DSCC (DANS LE SOUS-MENU PUBLICATIONS) POUR VOUS AIDER À ÉLABORER UN PROJET.

Conditions générales

1. Le projet s'adresse aux jeunes issus de milieux ethnoculturels différents et doit être réalisé durant l'année scolaire courante.
2. Il est destiné aux élèves de commissions scolaires différentes ou d'une commission scolaire et d'un établissement privé. De plus, pour les commissions scolaires situées à l'extérieur de la région métropolitaine et dont le territoire est **vaste**, le projet peut s'adresser à des élèves de milieux ethnoculturels différents plus éloignés à l'intérieur de la commission scolaire.
3. Le projet doit faire appel à la formation et à la participation d'équipes mixtes en vue de soutenir le rapprochement et les échanges interculturels. Le jumelage des groupes d'élèves doit se faire entre des élèves d'origine québécoise (anglaise ou française) et des élèves issus majoritairement de l'immigration ou de communautés culturelles.
4. Les enseignants qui veulent établir des liens avec des collègues en vue d'un jumelage de classes peuvent consulter le service du registre classes@classes à l'adresse suivante : <http://prof-inet.cslaval.qc.ca/>.
5. Le projet doit comporter des activités et une démarche commune qui favorisent le rapprochement interculturel dans la réciprocité de l'échange et de l'engagement. Il doit favoriser la communication interpersonnelle ainsi que la connaissance mutuelle, la coopération et le renforcement de comportements appropriés.
6. Le jumelage doit être d'une durée suffisamment longue pour avoir un impact véritable sur le rapprochement interculturel. Ce rapprochement doit se faire au moyen d'échanges fréquents.
7. Les moments de rencontre doivent être structurés en fonction des activités préparatoires dans la classe.
8. Les écoles partenaires d'un projet doivent apporter chacune une contribution au projet sous forme de ressources financières, humaines ou matérielles équivalant à au moins 15 % du coût total.
9. Le projet doit être présenté à la direction régionale par **une école partenaire** du secteur public, étant donné que les budgets proviennent des contrôles budgétaires régissant le secteur public. Il doit être présenté à la répondante ou au répondant à votre commission scolaire et soumis à la direction régionale du territoire de la commission scolaire (annexe 1) en utilisant LE FORMULAIRE prévu à cet effet. Les demandes de soutien financier peuvent être présentées **à deux moments au cours de l'année 2009-2010** (voir le tableau ci-après).
10. Chaque projet doit être envoyé en deux exemplaires : l'original signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire ainsi qu'une photocopie.
11. Un rapport final incluant un état détaillé des dépenses doit être déposé au plus tard le 21 mai 2010 à la direction régionale, en utilisant le formulaire prévu à cet effet.

Échéancier

ACTIVITÉ	ÉCHÉANCE
Envoi du <i>Guide de présentation de projets</i> aux commissions scolaires et aux établissements privés	Juillet 2010
Dates limites de dépôt des projets : Dépôt du formulaire de DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER à la direction régionale Analyse des projets réalisée conjointement avec les directions régionales	15 octobre 2010 21 janvier 2011
Réponse de la DSCC et versement de 60 % de la subvention	novembre 2010 février 2011
Dépôt du RAPPORT FINAL à la direction régionale	21 mai 2011
Versement du solde de 40 %	Juillet 2011

Information

Responsable du Programme : Marie Dupras, 514 873-3744, poste 5312,
marie.dupras@mels.gouv.qc.ca.

Programme de rapprochement interculturel en milieu scolaire

PROJET 2010-2011: DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

- Les caractéristiques et les conditions générales de ce type de projet sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2010-2011*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier, dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur et envoyés en 2 exemplaires : l'original signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire ainsi qu'une photocopie.

IDENTIFICATION

Nom du projet :

Primaire

CYCLES :

Secondaire

CYCLES :

ÉCOLE RESPONSABLE DE LA DEMANDE :

DIRECTION :

N° TÉL. :

- COMMISSION SCOLAIRE :

- RESPONSABLE DU PROJET

- NOM :

- FONCTION :

- ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA PERSONNE RESPONSABLE :

- CARACTÉRISTIQUES DU **GROUPE D'ÉLÈVES CIBLÉ** (QUÉBÉCOIS DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, D'IMMIGRATION RÉCENTE, FRANCOPHONES, ANGLOPHONES, ETC.) :

- NOMBRE D'ÉLÈVES :

ÉCOLE PARTENAIRE DANS LE PROJET :

DIRECTION :

N° TÉL. :

- ÉCOLE PUBLIQUE, NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE :

ÉCOLE PRIVÉE

- RESPONSABLE DU PROJET (NOM ET FONCTION) :

- CARACTÉRISTIQUES DU **GROUPE D'ÉLÈVES CIBLÉ** (QUÉBÉCOIS DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, D'IMMIGRATION RÉCENTE, FRANCOPHONES, ANGLOPHONES, ETC.) :

- NOMBRE D'ÉLÈVES :

DESCRIPTION DU PROJET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL

- OBJECTIFS DU PROJET :

- RÉSUMÉ DU PROJET :

- PRÉCISIONS SUR LES THÈMES DE CORRESPONDANCE :

- PRÉCISIONS SUR LES MODALITÉS DE JUMELAGE PRÉVUES :

ÉVALUATION DU PROJET

- OUTILS D'ÉVALUATION PRÉVUS (GRILLES D'OBSERVATION, QUESTIONNAIRES, ENTREVUES, ETC.) :

- INDICATEURS DE RÉUSSITE (DEGRÉ DE SATISFACTION, ENGAGEMENT DES ÉLÈVES, ETC.) :

- RETOMBÉES PRÉVUES (PÉDAGOGIQUES ET SOCIALES) :

BUDGET DU PROJET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 180 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)		
				ÉCOLE, C.S. MIN. 15 % ⁱ	AUTRES	DSCC (MELS) ⁱⁱ
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)						
ENSEIGNANTS	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS				
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES				
1. TOTAL PARTIEL RESSOURCES HUMAINES						
RESSOURCES MATÉRIELLES ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)						
2. TOTAL PARTIEL RESSOURCES MATÉRIELLES						
AUTRES FRAIS (DROITS D'ENTRÉE, NOURRITURE, ETC.)						
TRANSPORT						
3. TOTAL PARTIEL AUTRES FRAIS						
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1, 2 ET 3				1)	2)	3)

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA C.S. _____ DATE _____

ⁱ Les écoles partenaires d'un projet doivent apporter chacune une contribution au projet sous forme de ressources financières, humaines ou matérielles équivalant à au moins 15 % du coût total du projet.

ⁱⁱ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 3.

QUESTIONS D'ÉVALUATION DE PROJET
PROGRAMME DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL EN MILIEU SCOLAIRE (VOLET 5)

➡ **LES ÉLÈVES ET LE PROJET**

- 1 Le projet renferme-t-il des activités d'échange interculturel entre élèves de milieux ethnoculturels différents?
- 2 Le projet fait-il appel à la formation et à la participation d'équipes mixtes en vue de favoriser la communication interpersonnelle, la coopération et le renforcement de comportements appropriés?
- 3 Le projet s'appuie-t-il sur une démarche éducative structurée qui favorise un rapprochement interculturel durable dans la réciprocité de l'échange et de l'engagement?
- 4 Le projet prévoit-il des modalités d'évaluation?

OUI NON

➡ **L'ÉCOLE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE**

- 1 Y a-t-il une contribution des écoles partenaires?

OUI NON

--	--

➡ **LES RETOMBÉES DANS LE MILIEU**

- 1 Le projet contribue-t-il à favoriser une ouverture culturelle de même qu'une meilleure connaissance de la diversité ethnoculturelle des écoles et de la société québécoise (vivre-ensemble et citoyenneté)?

OUI NON

--	--

➡ **LES EXIGENCES BUDGÉTAIRES**

- 1 Les prévisions budgétaires respectent-elles les limites établies?

OUI NON

--	--

Programme de rapprochement interculturel en milieu scolaire

PROJET 2010-2011 : RAPPORT FINAL

- Les caractéristiques et les conditions générales de ce type de projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2010-2011*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, /Soutien financier, dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur et envoyés en 2 exemplaires : l'original signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire ainsi qu'une photocopie.

IDENTIFICATION

Nom du projet :

Primaire

CYCLES :

Secondaire CYCLES :

ÉCOLE RESPONSABLE DE LA DEMANDE :

DIRECTION :

N° TÉL. :

- COMMISSION SCOLAIRE :
- RESPONSABLE DU PROJET (NOM ET FONCTION) :
- ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA PERSONNE RESPONSABLE :
- CARACTÉRISTIQUES DU **GROUPE D'ÉLÈVES CIBLÉ** (QUÉBÉCOIS DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, D'IMMIGRATION RÉCENTE, FRANCOPHONES, ANGLOPHONES, ETC.) :
- NOMBRE D'ÉLÈVES :

ÉCOLE PARTENAIRE DANS LE PROJET :

DIRECTION :

N° TÉL. :

- ÉCOLE PUBLIQUE, NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE : ÉCOLE PRIVÉE
- RESPONSABLE DU PROJET (NOM ET FONCTION) :
- CARACTÉRISTIQUES DU **GROUPE D'ÉLÈVES CIBLÉ** (QUÉBÉCOIS DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, D'IMMIGRATION RÉCENTE, FRANCOPHONES, ANGLOPHONES, ETC.) :
- NOMBRE D'ÉLÈVES :

DESCRIPTION DU PROJET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL RÉALISÉ

- RÉSUMÉ DU PROJET :

- PRÉCISIONS SUR LA DÉMARCHE DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL VÉCU :

LIENS AVEC LE PROGRAMME DE FORMATION

- DOMAINE GÉNÉRAL DE FORMATION PRIORITAIRE : VIVRE-ENSEMBLE ET CITOYENNETÉ
- INTENTION ÉDUCATIVE — AXE DE DÉVELOPPEMENT PRIVILÉGIÉ PAR LE PROJET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL :

- COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES DÉVELOPPÉES PAR CE PROJET :

- COMPÉTENCES TRANSVERSALES DÉVELOPPÉES PAR CE PROJET :

RÉSULTATS OBTENUS (PRÉCISER POUR CHAQUE ÉCOLE)

A. EN FONCTION DES **OBJECTIFS** DU PROJET :

B. EN FONCTION DES **OUTILS D'ÉVALUATION** UTILISÉS :

C. EN FONCTION DES **INDICATEURS DE RÉUSSITE** CERNÉS DANS LE PROJET INITIAL :

PRINCIPALES RETOMBÉES DU PROJET (BILAN DU PROJET RÉALISÉ ET DE SES IMPACTS SUR LES ÉLÈVES) :

RÉINVESTISSEMENT (RÉALISÉ) :

BILAN FINANCIER DU PROJET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL RÉALISÉ

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 180 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			TOTAL DES DÉPENSES (\$) RÉELLES DU PROJET	CONTRIBUTIONS (\$)		
				ÉCOLE, C.S. MIN. 15 % ¹	AUTRES	DSCC (MELS) ²
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)						
ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS				
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES				
1. TOTAL PARTIEL RESSOURCES HUMAINES						
RESSOURCES MATÉRIELLES ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)						
2. TOTAL PARTIEL RESSOURCES MATÉRIELLES						
AUTRES FRAIS (, DROITS D'ENTRÉE, NOURRITURE, ETC.)						
TRANSPORT						
3. TOTAL PARTIEL AUTRES FRAIS						
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1, 2 ET 3				1)	2)	3)

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA C.S. _____ DATE _____

¹ La commission scolaire ou l'école doit fournir une contribution équivalant à 15 % du total de la contribution demandée au MELS sous forme de ressources financières, humaines, matérielles, etc.

² Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 3.

ANNEXE I

DIRECTIONS RÉGIONALES
PERSONNES RÉPONDANTES DU DOSSIER DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

	DIRECTION RÉGIONALE	RÉPONDANT, RÉPONDANTE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
01	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	M ^{me} CATHERINE BELZIL	337, rue Moreault, 2 ^e étage, bur. 2.04 Rimouski (Québec) G5L 0A5	418 727 3600
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	M ^{me} LUCIE MARTEL	3950, boul. Harvey Édifce Marguerite-Belley, 2 ^e étage Jonquière (Québec) G7X 8L6	418 695 7982
03	Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	M ^{me} FRANCINE BÉDARD-HÔ	1020, route de l'Église, 3 ^e étage Sainte-Foy (Québec) G1V 3V9	418 643 7934
04	Mauricie et Centre-du-Québec	M ^{me} MARYSE TRÉPANIÉ	100, rue Laviolette Édifce Capitanal, bureau 213 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9	819 371-6711
05	Estrie	M. JEAN-FRANÇOIS MORIN	200, rue Belvédère Nord Bureau 3.05 Sherbrooke (Québec) J1H 4A9	819 820-3382
06.1	Laval, Laurentides et Lanaudière	M. BERNARD CHAPDELAINE	300, rue Sicard Bureau 200, 2 ^e étage Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5	450 430-3611
06.2	Montérégie	M. HUGO CLERMONT	201, place Charles-Le Moyne Édifce Montval, 6 ^e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5	450 928-7438
06.3	Montréal	M ^{me} BRIGITTE IMBAULT	600, rue Fullum, 10 ^e étage Montréal (Québec) H2K 4L1	514 873-4630
07	Outaouais	M ^{me} PATRICIA TOUCHETTE	170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 ^e étage Gatineau (Québec) J8X 4C2	819 772-3382
08	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	M ^{me} CAROLINE LAROUCHE	215, boul. Rideau Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5Y6	819 763-3001
09	Côte-Nord	M ^{me} SUZANNE CÔTÉ	106, rue Napoléon, 2 ^e étage Sept-Îles (Québec) G4R 3L7	418 964-8420



Éducation,
Loisir et Sport

Québec 